

BON DE COMMANDE 2019 - Collectivités



Carte Cadeau

Centre commercial Les Portes de Taverny - Taverny



Déjà client, votre code :

Nouveau client

Commercialisée par Euridice Développement - Tél. 04 37 41 07 69 - info@euridice-dev.com

VOS COORDONNÉES - ADRESSE DE FACTURATION

Entité : Société / Comité d'entreprise / Collectivité / Association

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville Effectif

N° TVA intracommunautaire

CONTACT : Nom Prénom Fonction

Tél. E-mail

ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

CONTACT : Nom Prénom Tél.

Evénements ou Opérations*	Nombre de cartes cadeaux	Valeur de la carte cadeau	TOTAL TTC
Exemple : Noël Adultes (cf CGV article 11)	50	45€	2 250 €
			€
			€
			€
Montant total des cartes cadeaux			€
À partir de 500€ de commande minimum, REMISE de 3% À DÉDUIRE			- €
MONTANT TOTAL DES CARTES CADEAUX REMISE DÉDUITE (non soumis à la T.V.A.)			€

Services Annexes	Quantité	Prix unitaire TTC	TOTAL TTC
Livraison : prix par point de livraison, si commande inférieure ou égale à 500€		8,85€	€
Livraison : prix par point de livraison, si commande supérieure à 500€		10,25€	€
Option : <i>pochettes cadeaux nominatives (fournir un fichier Excel)</i>		0,25€	€
Option : <i>insertion des cartes dans les pochettes cadeaux*</i>		0,25€	€
MONTANT TOTAL DES SERVICES (T.V.A. 20%)			€

A COMPLÉTER : Date de livraison souhaitée (Sous réserve de réception du règlement) : du / / au / /

RÈGLEMENT **Merci de prévoir 2 règlements :** - 1 pour la commande des chèques cadeaux
- 1 pour la commande des services annexes.

Virement : merci d'utiliser le RIB ci-dessous, en indiquant votre code client dans le libellé du virement

Chèque bancaire : à l'ordre de Loyalktek, en indiquant votre code client au dos du chèque

Mandat administratif : merci d'utiliser le RIB ci-dessous, en indiquant votre code client dans le libellé du mandat

Date : Montant : € **Joindre le justificatif de virement/mandat à votre bon de commande**

RIB relevé d'identité bancaire pour règlements par virement
Domiciliation KBC - Titulaire du compte : LOYALTEK
IBAN : FR76 2780 0400 0104 7673 4030 158 - BIC KREDFRPPXXX



BON POUR COMMANDE

Fait à

Le / /

Nom du signataire

Signature et cachet obligatoires

Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso et les accepter sans réserve.

Bon de commande et règlement à adresser par courrier à Euridice Développement - Service commande
Immeuble Hermès -145 route de Millery - 69700 MONTAGNY ou par mail à **info@euridice-dev.com**

Cadre réservé à l'administration	AR / MP - Date :	CRM	Email client	Traitement	Payé	n° de facture
----------------------------------	------------------	-----	--------------	------------	------	---------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CARTES CADEAUX

Du Centre Commercial Les Portes de Taverny à Taverny destinés aux comités d'entreprises, collectivités et entreprises.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette offre est réservée aux personnes morales (Entreprises et Collectivités ou assimilés).

Les présentes Conditions Générales de Vente ou «CGV», régissent les conditions de commande des cartes cadeaux «Euridice Développement pour Les Portes de Taverny», par tout Comité d'entreprise, Entreprise ou Collectivité (ci-après le «Client») et de leur livraison par Euridice Développement. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis des présentes CGV n'engagent nullement Euridice Développement à moins que lesdites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par Euridice Développement.

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande du Client.

2. VALIDATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit en utilisant le bon de commande «Euridice Développement pour Les Portes de Taverny».

Les prestations supplémentaires telles que mise sous pli, pochettes cadeau personnalisées... sont facturées en sus après acceptation du devis par l'acheteur. La commande se matérialise par la signature du bon de commande «Euridice Développement pour Les Portes de Taverny» et par l'apposition du cachet commercial avec le règlement joint.

A défaut de reconnaissance juridique du caractère probant de la e-mail, le Client supporte intégralement les risques de fraude et décharge Euridice Développement de toute responsabilité concernant l'authenticité des ordres reçus par e-mail. Ce support sera donc réputé avoir, entre Euridice Développement et le Client, une valeur probante suffisante, comparable à celle d'un bon de commande signé et revêtu du cachet commercial du Client. Le Client s'engage à transmettre à Euridice Développement un exemplaire original de sa commande par courrier à Euridice Développement Immeuble Hermès - 145 Route de Millery - 69700 MONTAGNY.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Cartes Cadeaux du centre commercial Les Portes de Taverny restent la propriété du centre commercial, jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. Toute commande doit être acquittée d'un chèque à l'ordre de Loyalték ou d'un virement pour l'intégralité du montant commandé, remise éventuelle déduite et majorée des éventuels frais.

Les commandes honorées par mandat administratif doivent être accompagnées du numéro d'engagement budgétaire. Euridice Développement se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement. Le non respect d'une ou plusieurs conditions de paiement définies aux présentes, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigibles, sans aucune formalité ou mise en demeure préalable.

En cas de règlement incomplet, Euridice

Développement en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

En cas de retard de paiement, il sera dû de plein droit, après mise en demeure, des intérêts de retard calculés sur la base de une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité du paiement, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du Commerce. En cas de mise en oeuvre de procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférents seront à nouveau facturés au Client en sus des intérêts stipulés.

La facture est envoyée par Euridice Développement avec les Cartes Cadeaux du centre commercial Les Portes de Taverny. En accord avec la réglementation, la facture ne peut faire mention de la TVA. Toute contestation sur la valorisation d'une facture doit être effectuée par écrit, dans les trente jours qui suivent son édition.

4. ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute annulation de commande à l'initiative du Client devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant du Client ayant initialement signé la commande. Loyalték conservera le règlement pour une commande future et facturera au Client des frais de neutralisation des Cartes Cadeaux du centre commercial Les Portes de Taverny, équivalent à 5% de la valeur totale de la commande.

5. LIVRAISON ET TRANSPORT

L'envoi des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny se fera par voie postale. Le délai moyen par livraison est de 8 à 21 jours ouvrés après réception du bon de commande complet et du règlement joint. Euridice Développement s'efforce de respecter les délais prévus pour la livraison des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny. Toutefois, ceux-ci ne sont indiqués qu'à titre purement indicatif. Le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Les retards éventuels causés par des aléas divers ou des cas de force majeure (notamment les intempéries), ainsi que les grèves, n'autorisent pas le Client à refuser la livraison, à en retarder le paiement, ou à demander une indemnité et/ou pénalité de quelque nature que ce soit.

L'expédition des Cartes Cadeaux est effectuée par Euridice Développement et ses prestataires.

Euridice Développement prend en charge les frais supplémentaires en cas de dépassement du forfait d'expédition mentionné sur la facture pro-forma ou le bon de commande. Le transfert des risques au Client intervient dès la livraison des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny, au Client.

A réception de la livraison des cartes cadeaux, le client doit recompter les cartes cadeaux et valider auprès d'Euridice que le nombre de cartes cadeaux reçues correspond bien au nombre de cartes cadeaux commandées. Les cartes cadeaux ne pourront être activées qu'après cette confirmation de nombre. La confirmation doit intervenir par courriel. En cas de différence de nombre constatée par le client, celui-ci devra soit retourner la commande à Euridice, qui prendra en charge le coût de cette livraison, soit scanner le verso des

cartes cadeaux afin qu'Euridice puisse identifier les numéros de cartes cadeaux manquantes. Dès que les cartes manquantes seront identifiées, Euridice bloquera celle-ci et transférera le montant sur une nouvelle carte cadeau qui sera envoyée au client, aux frais d'Euridice. Si le client constate que la piste d'une carte cadeau est défectueuse, il devra en informer Euridice qui procédera au transfert de solde sur une nouvelle carte cadeau, avec une date de validité identique à la première carte cadeau. Ce transfert sera opéré sans frais pour le client, que ce soit pour le transfert et pour l'envoi de la carte cadeau au client. Si le client demande un échange de carte cadeau pour une autre raison qu'une piste défectueuse, Euridice pourra opérer le transfert de solde mais il sera demandé au client des frais de gestion de 10€ amputé sur le solde de la carte ainsi que la prise en charge de la livraison de la nouvelle carte cadeau.

6. PERTE OU VOL

RETOUR DE MARCHANDISES

Les Cartes Cadeaux du centre commercial Les Portes de Taverny, perdues, volées ou falsifiées ne peuvent donner lieu à un remboursement. Les Cartes Cadeaux du centre commercial Les Portes de Taverny, perdues, volées peuvent donner lieu à un échange à condition de disposer du numéro «Token» indiqué au verso de la carte. Aucune opposition ou interdiction concernant l'acceptation d'une carte cadeau centre commercial Les Portes de Taverny par les commerçants agréés ne sera possible. L'acheteur ou le bénéficiaire sera considéré comme seul responsable de toute utilisation qu'il sera amené à faire des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny. L'acheteur a le devoir d'informer les bénéficiaires quant au fonctionnement des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny. Aucun prolongement de validité pour des cartes cadeaux périmées ne sera accepté. Euridice Développement ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de carte Cadeau du centre commercial Les Portes de Taverny, survenant après leur remise au Client et cela ne peut donner lieu ni à échange, ni à remboursement.

Les éventuels dommages constatés à la réception des Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport.

À défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à Euridice Développement - Immeuble Hermès - 145 Route de Millery - 69700 MONTAGNY, par lettre recommandée avec avis de réception, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison. Le retour de Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés «dite loi Informatique et Liberté», modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées,

à cette fin, au prestataire. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à des fins de prospection, auprès du siège social de Euridice Développement. Le Client autorise Euridice Développement à utiliser ses coordonnées, et notamment son adresse e-mail, pour lui communiquer des offres commerciales.

Le Client autorise Euridice Développement à le citer à titre de référence commerciale.

8. UTILISATION - OBLIGATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Cartes Cadeaux ou autres et à leur utilisation. Euridice Développement ne pourra être tenu responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux Administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny ou autres cadeaux. Les Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny sont valables dans les enseignes du centre commercial Les Portes de Taverny adhérentes à l'opération sauf mentions particulières ou limitation présente sur les Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny et exceptions signalées en magasin. Le refus par tout commerce appartenant au centre commercial Les Portes de Taverny ou toute autre défaillance d'un commerce adhérent, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de Euridice Développement. Les enseignes agréées du centre commercial Les Portes de Taverny sont seules responsables des biens et services qu'elles peuvent vendre au client, contre remise de cartes cadeaux.

9. OPPOSABILITÉ DES PRÉSENTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Cartes Cadeaux Les Portes de Taverny par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES

TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution des dites conditions générales de vente et/ou particulières relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.

11. LISTE DES ÉVÈNEMENTS URSSAF

Noël des salariés et des enfants, rentrée scolaire, fête des mères, fête des pères, mariage, PACS, naissance, départ à la retraite, fête de Ste Catherine, fête de St Nicolas et culture.

Conditions d'exonération à vérifier par le client auprès des URSSAF.